

Distr. RESTRICTED

PRS/2023/CRP.8

ORIGINAL: FRENCH

FORTH INTERNATIONAL DECADE FOR THE ERADICATION OF COLONIALISM

**Pacific regional seminar on the implementation of the Fourth International
Decade for the Eradication of Colonialism:
innovative steps to ensure the attainment of the Sustainable Development
Goals in the Non-Self-Governing Territories**

**Bali, Indonesia
24 to 26 May 2023**

**STATEMENT BY THE REPRESENTATIVE OF
THE REPUBLIC OF THE CONGO**



Déclaration de la délégation congolaise au

Séminaire régional pour le Pacifique sur la mise en œuvre des activités relatives à la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme,

Sous le thème : « Mesures innovantes visant à assurer la réalisation des objectifs de développement durable dans les territoires non autonomes.

Bali, Indonésie du 24 au 26 mai 2023

Madame la Présidente,

Je voudrais, tout d'abord, me joindre aux distingués collègues pour exprimer, au nom de la Délégation congolaise, nos félicitations les plus sincères à la Représentante Permanente de Sainte-Lucie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Mme Menissa Rambally, Présidente du Comité spécial de décolonisation (C24), ainsi qu'aux autres membres du Bureau. Vous pouvez compter sur le soutien de la délégation congolaise pour la réussite des travaux.

Nous sommes également reconnaissant au Gouvernement indonésien pour l'organisation de ce séminaire et l'hospitalité réservée aux différentes délégations.

La quatrième décennie internationale de l'élimination du colonialisme allant de 2021 à 2030, proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 75/149 est un moment crucial pour le Comité de faire le point des activités réalisées et à accomplir dans les territoires non autonomes. C'est dans cette perspective que le Comité a pensé orienter ses travaux sous le thème : « Mesures innovantes visant à assurer la réalisation des objectifs de développement durable dans les territoires non autonomes.>>

La décolonisation reste un mandat historique et une priorité de l'Organisation des Nations Unies. Malgré les difficultés et les défis, l'objectif du Comité Spécial et de mettre fin au colonialisme sous toutes ses formes.

Dans son rapport A/75/220/Rev.1, paragraphe 33, relatif à la troisième décennie internationale de l'élimination du colonialisme, le Secrétaire Général souligne la nécessité d'un nouvel élan en ces termes : « Si l'on entend s'acquitter du devoir collectif qui est de permettre aux peuples des territoires non autonomes d'exercer leur droit à l'autodétermination, en fonction de leur situation particulière, il importe de renforcer le dialogue orienté vers l'action et de définir des mesures concrètes et applicables pour imprimer un nouvel élan

à la mise en œuvre du mandat relatif à la décolonisation.»

Le moment est donc opportun pour la mise en place des Mesures innovantes visant à assurer la réalisation des objectifs de développement durable dans les territoires non autonomes, plus frappés par les ravages de la pandémie de Covid 19. La réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 devient plus problématique si les mesures d'accompagnement ne sont pas mises en place.

Madame la Présidente,

Le programme à l'horizon 2030 relatif à la réalisation des objectifs de développement durable est un programme ambitieux dont le bilan démontre que la mise en œuvre n'est pas aisée. Dans les pays industrialisés, intermédiaires et surtout les pays en développement et les territoires non autonomes les indicateurs ne sont pas prometteurs.

La pandémie de Covid 19 est venue accentuer le retard déjà visible dans la réalisation de ces objectifs. C'est dans cette logique qu'il est nécessaire de prendre des mesures innovantes afin de réduire cet écart criard dans les territoires non autonomes. Les économies des territoires non autonomes, le système sanitaire et éducatives sont très fragiles et, conscient de cela le Secrétaire général dans son rapport A/75/220/Rev.1 relatif à la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, dans son annexe II mentionnait déjà la nécessité de coopérer avec les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et des organismes internationaux associés à l'ONU ;

« Dans les faits, les territoires non autonomes des Caraïbes font toujours face à des problèmes de développement comparables à ceux que rencontre l'ensemble des membres de la sous-région, en raison de leur vulnérabilité économique, sociale et environnementale particulière aux chocs extérieurs, de leur niveau d'endettement élevé, de leur marge de manœuvre budgétaire limitée et leur forte exposition aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes.

Madame la Présidente,

Notre délégation prône la coopération et le dialogue et s'appuie sur la légalité internationale et au règlement de différends par les moyens pacifiques, comme principes fondamentaux de notre politique étrangère.

Notre délégation vous rassure le plein soutien et notre entière disposition à la réussite de ce séminaire.

Je vous remercie !

La délégation congolaise.